

Commune de LHERM

Comités Consultatifs « Restauration scolaire » et « Développement durable - Ecologie »



Compte rendu

Du Mercredi 14 Septembre 2022 à 19h00

	Nom des présents	E-mail
Elus de la mairie de LHERM	<i>Mr BRUSTON Joel</i> <i>Mr GILBER Gil</i> <i>Mr GIRARD Christophe</i> <i>Mme LESCAUT Carine</i> <i>Mme MERCI Catherine</i> <i>Mme MIRASSOU Florence</i> <i>Mme PEYRON Sandrine</i> <i>Mme RABARJAONA Ludivine</i>	joel.bruston@mairie-lherm.fr carine.lescaut@mairie-lherm.fr ludivine.rabarijaona@mairie-lherm.fr
Citoyens	<i>Mme BONILLO-BASTIANINI Emilie</i> <i>Mr CAZZIOLA Eric</i> <i>Mme FONTES Martine</i> <i>Mme MARCHESAN Magali</i> <i>Mme MARIETTE Priscille</i> <i>Mme SANCHEZ Gaëlle</i>	
Autres intervenants	<i>Mr MOOGIN Clément – Ambassadeur du tri à la Communauté de communes Cœur de Garonne</i> <i>Mr DESPERRAMONS Adrien - IDS Midi Pyrénées</i>	

Nota : diffusion à l'ensemble des membres des 2 comités

Ordre du jour :

1. Présentation par Clément MOOGIN de la communauté de communes : traitement des déchets par composteur.
2. Présentation par Adrien DESPERRAMONS de la société IDS Midi Pyrénées : traitement des déchets par Digesteur.
3. Questions ouvertes, débat.

Introduction :

Mr Bruston et Mme Lescaut ont présenté les objectifs de cette réunion.

Une nouvelle loi et un nouveau règlement concernant le tri des déchets (valorisation des bio déchets) seront applicables dès le 1^{er}/01/2024.

De plus dès le 1^{er}/01/2023, la tarification incitative sera mise en place dans toutes les communes de Cœur de Garonne.

⇒ Objectif : Etudier différentes solutions pour réduire les déchets de notre restaurant scolaire.

1- Le traitement des déchets par composteur

(Clément MOOGIN Ambassadeur du Tri de la communauté de communes Cœur de Garonne)

Présentation des problématiques et des techniques de compostage afin de réduire les biodéchets qui représentent actuellement en moyenne 30% de nos déchets.

Rappel des bio déchets non compostables : thuya, eucalyptus, genévrier, résineux (trop long à composter) ...

Présentation des étapes de compostage (6 mois jusqu'à extraction) et des règles d'entretien (apport en mille-feuilles : ex. feuilles/légumes/feuilles/légumes).

Reconnaître un bon compost : un compost est mature lorsqu'il est brun foncé, a une texture pâte à modeler et une odeur d'humus : test de la poignée.

Problématiques à éviter :

- Mouches vertes (si apport de viandes, poissons, sauce...). Le problème vient souvent d'un manque de matière sèche.
- Pénicilline dûe au pain

Cas du Lherm :

~ 30kg de compost / jour au restaurant scolaire : apport de matières sèches nécessaire (prévoir un stock de feuilles, broyat d'écorces et de branches...(issues de tailles communales près du composteur).

Volume du composteur qui serait fourni par la CG = 800L (+ bio seaux de 15L)

Un suivi doit être effectué pendant 1 mois pour vérifier si un seul suffit ou s'il en faut 2.

Apport régulier (tous les 1 à 3 jours)

Brassage régulier à la fourche ou au brasse-compost pour aérer et mélanger les apports.

Il est toutefois possible de ne faire des apports qu'une fois par semaine.

Ex. de Bérat : le composteur collectif est suivi par une personne référente pendant 1 an (un enseignant + un agent municipal). Le but étant que la commune soit autonome au bout d'1 an.

Question de Mr GIRARD : *Que penser des composteurs collectifs ?*

=> Problématique liée au traitement des eaux usées (le composteur brasse trop) et au coût élevé.

2- Le traitement et la réduction des déchets sur site

(Adrien DESPERRAMONS IDS représentant Midi-Pyrénées spécialisé dans le Bio déchet)

Les 1ers digesteurs utilisés en France ont été importés d'Asie en 2015.

Autres produits intéressants pour la tarification incitative : presse à dalles (cartons), clean tass (tasseur à bac), poubelles solaires, broyeurs à polystyrène.

Présentation des avantages du digesteur :

- Composteur autonome (brassage, décomposition accélérée...)
- Réduction de 90-95% du volume des déchets en 24h (légumes 4h, viande rouge 24h)
- Le digestat obtenu est un produit hygiénisé et stable dans le temps.
- Moins de collecte => réduction des coûts
- Plus de confort: moins d'odeurs, moins de contrainte humaine (pas de tri de la viande, des sauces...)

Clients : Mc Donald's, Cantine centrale de Bézier...

! : L'ADEME ne considère pas le digestat comme du compost à cause de la présence d'apport carné. Mais celui-ci peut être utilisé dans un composteur collectif ou par les agriculteurs (traçabilité).

La réglementation de l'ADEME se base sur le séchat et non sur le digestat.

Le digestat est actuellement en cours d'analyse par l'ADEME, pour une mise à jour possible de la réglementation.

Consommation électrique : 4kw/jr

Le fonctionnement est différent du composteur électrique (pas d'eaux usées à évacuer, seulement de la vapeur d'eau).

Fonctionnement :

- Location avec SAV (suivi, maintenance...)
- Durée de vie de la machine ~12 ans
- Retour sur investissements en 3-4 ans (à évaluer lorsque la tarification incitative sera mise en place en fonction du tarif de l'énergie, du temps gagné par les agents...)

Cas du Lherm :

Visualisation de la vidéo IDS à Lherm

Test réalisé l'an dernier : ~40-45kg de déchets/jour (moins aujourd'hui, le pain a été supprimé...)

30kg => 3kg de digestat

Il faut un bac de stockage hermétique (fourni par IDS)

Vérifier auprès d'autres communes s'il est possible d'obtenir des subventions.

Si nécessaire, IDS offre la possibilité d'effectuer un 2d test de 10 jours avec une plus petite machine.

L'idée est soumise de regrouper le traitement des bio déchets de l'Ephad, du collège et de la cantine scolaire (comme cela va être fait avec la chaufferie bois).

Mr BRUSTON nous informe d'un projet de création d'une usine de méthanisation dans le Sud du département (soutenu par la région) pour récupérer les bio déchets des collèges...

/!\: Les projets de méthaniseur sont compliqués à mettre en place (implantation souvent impossible à cause de l'émission de fortes odeurs...). De plus, il y aura plus de déplacements pour transporter les bio déchets jusqu'au méthaniseur.

Aujourd'hui sur l'ensemble des camions qui circulent, 3/10 transportent déjà des déchets !

Il est donc nécessaire d'analyser finement les avantages et inconvénients de chaque solution.

Annexes

- Supports de présentation 3CG
- Support de présentation IDS

Ce compte-rendu et les documents annexes sont accessibles sur le drive des comités RS et DD.